



Conférence d'examen de Durban  
APRES-MIDI

RC/09/6  
21 avril 2009

**LA CONFÉRENCE D'EXAMEN DE DURBAN ADOPTE SON DOCUMENT FINAL  
ET CLÔT SON DÉBAT DE HAUT NIVEAU**

**La Ministre suisse des affaires étrangères se réjouit du succès de la Conférence**

La Conférence d'examen de Durban a adopté, cet après-midi, son Document final, dans lequel elle exprime notamment sa préoccupation face à l'augmentation, ces dernières années, des actes d'incitation à la haine, qui ont pris pour cibles et sérieusement affecté des communautés raciales et religieuses. Dans ce document, la Conférence d'examen prie instamment les États de redoubler d'efforts pour protéger les droits de l'homme de tous les migrants, indépendamment de leur statut d'immigration.

Saluant l'événement que constitue l'adoption de ce texte, le Président de la Conférence, M. Amos Wako, a indiqué que les délégations, ainsi que lui-même, auront l'occasion de présenter leurs commentaires à son sujet vendredi prochain, en séance plénière.

Le Document final de la Conférence d'examen identifie notamment un certain nombre de nouvelles mesures concrètes et initiatives visant à combattre et éliminer toutes les manifestations de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et d'intolérance qui y est associée. La Conférence d'examen note les actions des pays qui ont, dans le contexte de tragédies du passé, présenté des excuses et mis en place des mécanismes institutionnalisés comme les commissions de vérité et de réconciliation, et demande à ceux qui n'ont pas encore contribué à restaurer la dignité des victimes de trouver les moyens appropriés de le faire. La Conférence d'examen demande en outre aux États d'assurer que toute mesure prise dans le contexte de la lutte contre le terrorisme soit appliquée en respectant pleinement tous les droits de l'homme, en particulier le principe de non-discrimination.

D'autre part, la Conférence d'examen reconnaît avec une profonde préoccupation la persistance du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance y associée à l'encontre des Roms/Gitans/Sintis/Gens du voyage. Elle demande par ailleurs aux États de ne pas avoir recours au profilage fondé sur des bases de discrimination interdites par le droit international, notamment sur des bases raciale, ethnique ou religieuse.

La Conférence d'examen souligne que le droit à la liberté d'opinion et d'expression constitue l'un des fondements essentiels de toute société démocratique et pluraliste et souligne le rôle que ce droit peut jouer dans la lutte contre le racisme à travers le monde. Elle prend note de la proposition du Haut Commissariat aux droits de l'homme, en coopération avec les parties prenantes régionales de toutes les parties du monde, d'organiser à la lumière de travaux sur les liens entre la liberté d'expression et l'interdiction de l'appel à la haine nationale, raciale ou religieuse, une série d'ateliers d'experts visant à parvenir à une meilleure compréhension des cadres législatifs et des pratiques judiciaires ainsi que des politiques nationales des différentes parties du monde en ce qui concerne le concept d'incitation à la haine, de manière à évaluer le niveau d'application de l'interdiction de l'incitation.

La Conférence d'examen a par ailleurs clos son débat de haut niveau, ouvert hier après-midi, en entendant les hauts dignitaires de 18 pays. Il s'agit de la Ministre des affaires étrangères de la Suisse et de la Ministre de la promotion des droits humains du Burkina Faso; des Vice-Ministres des affaires étrangères de l'Arménie, de l'Inde, de l'Équateur, de la Fédération de Russie et de la République démocratique populaire lao; des Vice-Ministres de la justice du Soudan, de la Zambie et du Kenya; du Vice-Ministre des droits de l'homme de l'Iraq; du Vice-ministre de la planification du Chili; des Vice-Ministres de la culture du Kazakhstan et de Cuba; du Vice-Ministre aux affaires multilatérales de la Colombie; du Vice-Ministre aux affaires européennes de la Jamahiriya arabe libyenne; et du Conseiller politique auprès du Président du Yémen.

Mme Micheline Calmy-Rey, Chef du Département fédéral des affaires étrangères de la Suisse, s'est adressée à la Conférence pour souligner que son pays s'est joint au consensus sur le Document final de la Conférence d'examen de Durban qui a été adopté aujourd'hui et qui démontre bien que les forces qui veulent que la communauté internationale lutte ensemble contre le racisme, la discrimination raciale et la xénophobie ont prévalu. Après «les propos inacceptables d'hier», c'est un signal important à l'égard de toute la communauté internationale et surtout à l'égard des victimes du racisme, a-t-elle insisté. Certains ont cru bon d'utiliser cette enceinte pour y tenir des propos contraires à l'esprit de cette Conférence: l'adoption du texte est la réponse appropriée, a-t-elle ajouté. Cette Conférence est un succès et j'en suis très heureuse, a conclu Mme Calmy-Rey.

Dans le cadre du débat de haut niveau, nombre d'intervenants, cet après-midi, ont fait part des mesures prises par leurs pays respectifs en matière de lutte contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée, conformément aux prescriptions de la Déclaration et du Programme d'action adoptés lors de la Conférence mondiale sur le racisme tenue en 2001 à Durban. Ils ont notamment présenté les mesures prises ou souhaitées en faveur des populations autochtones, des réfugiés ou encore des migrants à travers le monde. Le déni du génocide est la pire manifestation de l'impunité et du négationnisme, a pour sa part souligné un intervenant.

Plusieurs hauts dignitaires ont réitéré le soutien de leur pays à la Déclaration et au Programme d'action adoptés à l'issue de la Conférence de Durban, en 2001, précisant que le Document final de la présente Conférence d'examen contient des suggestions utiles quant à de nouvelles mesures et initiatives concrètes sur lesquelles il conviendra de se pencher avec sérieux. L'accent a été mis sur l'importance que revêtent, aux fins de la lutte contre les phénomènes racistes et discriminatoires, les mesures d'éducation et de promotion d'une culture de tolérance et de respect mutuel.

À la reprise des travaux, demain matin à 10 heures, la Conférence d'examen entamera son débat général.

### **Document final adopté par la Conférence d'examen de Durban**

Dans son Document final, la Conférence d'examen de Durban réaffirme la Déclaration et le Programme d'action adoptés à Durban en 2001 à la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée. Elle prend note des efforts entrepris à tous les niveaux et se félicite des progrès accomplis depuis, mais se déclare préoccupée que les défis et obstacles identifiés à Durban persistent et qu'il existe de nombreux domaines où des progrès n'ont pas été réalisés et où des améliorations restent à apporter. Elle souligne la nécessité de s'attaquer avec davantage de détermination et de volonté politique à toutes les formes et manifestations de racisme, dans toutes les sphères de la vie et dans toutes les régions du monde, y compris celles vivant sous occupation étrangère.

La Conférence d'examen réaffirme que tous les peuples et les individus constituent une seule famille humaine, riche dans sa diversité, et que tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits, et rejette vigoureusement toute doctrine de

supériorité raciale et les théories tendant à établir l'existence de prétendues races humaines distinctes. Elle réaffirme que la diversité culturelle est un atout inestimable pour le progrès et le bien-être de l'humanité tout entière. Par ailleurs, la Conférence rappelle que la pauvreté, le sous-développement, la marginalisation, l'exclusion sociale et les disparités économiques sont étroitement liés au racisme, à la discrimination raciale, à la xénophobie et à l'intolérance qui y est associée et qu'ils contribuent à entretenir les mentalités et les pratiques racistes qui, à leur tour, aggravent la pauvreté. Elle condamne la législation, les politiques et les pratiques fondées sur le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée, qui sont incompatibles avec la démocratie et une gouvernance transparente et responsable.

La Conférence d'examen réaffirme que la démocratie et une gouvernance transparente, responsable, soumise à l'obligation de rendre des comptes et participative, aux niveaux national, régional et international, prenant en compte les besoins et les aspirations de la population, sont essentielles pour la prévention et l'élimination du racisme. Elle déplore la hausse globale et le nombre d'incidents de violence et d'intolérance raciale ou religieuse, y compris l'islamophobie, l'antisémitisme, la christianophobie et l'anti-arabisme, qui se manifestent en particulier par les stéréotypes désobligeants et la stigmatisation des personnes fondée sur leur religion ou leur conviction et, à cet égard prie instamment tous les États Membres des Nations Unies d'appliquer le paragraphe 150 de la Déclaration et du Programme d'action de Durban.

La Conférence d'examen réaffirme par ailleurs que tout appel à la haine nationale, raciale ou religieuse qui constitue une incitation à la discrimination, à l'hostilité ou à la violence doit être interdit par la loi; et réaffirme en outre que toute diffusion d'idées fondées sur la supériorité raciale ou la haine, l'incitation à la discrimination raciale ainsi que tous les actes de violence ou l'incitation à de tels actes doivent être déclarés délits punissables par la loi, et que ces interdictions sont compatibles avec la liberté d'opinion et d'expression.

D'autre part, la Conférence reconnaît que le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée figurent toujours parmi les causes profondes des conflits armés. Elle prend note avec satisfaction du nombre croissant d'initiatives visant à promouvoir le dialogue interculturel et souligne la nécessité d'intensifier l'engagement de toutes les parties intéressées dans un dialogue constructif et authentique enraciné dans le respect mutuel et la compréhension. Elle note en outre avec préoccupation la précarité de la situation des défenseurs des droits de l'homme et des organisations non gouvernementales, y compris les organisations non gouvernementales anti-racistes, qui compromet la lutte contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée.

Dans une partie de la Déclaration finale consacrée au bilan de l'efficacité des mécanismes de suivi et d'autres mécanismes des Nations Unies, la Conférence d'examen se félicite des efforts entrepris par tous les mécanismes établis à la demande de la Conférence mondiale contre le racisme, notamment par le Groupe de travail intergouvernemental sur la mise en œuvre effective de la Déclaration et le Programme d'action de Durban, le Groupe de travail des experts sur les peuples d'ascendance africaine et le Groupe d'éminents experts indépendants; elle se félicite des contributions qu'ils ont faites pour mettre en œuvre le Déclaration et le Programme d'action de Durban. La Conférence d'examen se félicite par ailleurs du rôle important joué par le Rapporteur spécial sur les formes contemporaines de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et d'intolérance qui y est associée, ainsi que de toutes les autres procédures pertinentes et mécanismes dans la lutte contre le racisme. Elle appelle les États à coopérer pleinement avec ces mécanismes. Elle reconnaît la nécessité d'améliorer encore l'efficacité des mécanismes traitant du racisme dans la perspective de parvenir à une meilleure synergie, coordination, cohérence et complémentarité dans leur action. Elle réaffirme son soutien en faveur du mandat du Conseiller spécial du Secrétaire général sur la prévention du génocide, en tant que mécanisme d'alerte précoce visant à faire face à des situations pouvant conduire à un génocide.

La troisième partie du Document final concerne la promotion de la ratification universelle et la mise en œuvre de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale. La Conférence d'examen y réaffirme que la Convention constitue le principal instrument international visant à prévenir, à combattre et à éradiquer le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée. Elle affirme que la mise en œuvre pleine et entière de la Convention est fondamentale dans le combat contre toutes les formes de racisme et de discrimination raciale qui se produisent aujourd'hui de par le monde. Elle appelle les États parties à la Convention à retirer les réserves qui sont contraires à l'objet et au but de la Convention et exprime sa préoccupation face aux retards dans la soumission de rapports au Comité pour l'élimination de la discrimination raciale et appelle les États parties à respecter leurs obligations en la matière.

Dans une quatrième partie consacrée à l'identification et au partage des meilleures pratiques réalisées aux niveaux national, régional et international dans la lutte contre le racisme, la Conférence d'examen recommande que des exemples dans ce domaine soient donnés notamment par les États, les organisations régionales et internationales. Ces exemples de bonne pratique seraient diffusés sur les sites internet du Haut-Commissariat pour les droits de l'homme dans la partie consacrée aux résultats de la Conférence d'examen de Durban, l'objectif étant de les voir adaptées et reproduites par d'autres.

Enfin, dans sa partie consacrée à l'identification des nouvelles mesures concrètes et initiatives visant à combattre et éliminer toutes les manifestations de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et d'intolérance qui y est associée, le Document final souligne la nécessité d'une approche globale et universelle de la prévention et de l'éradication de ces phénomènes dans toutes les parties du monde. La Conférence d'examen souligne sa détermination et son engagement à assurer la pleine mise en œuvre effective de la Déclaration et du Programme d'action de Durban, qui constituent une base solide pour la lutte contre les phénomènes susmentionnés. Elle souligne en outre la nécessité de mobiliser, à tous les niveaux, la volonté politique des acteurs pertinents, aux fins de l'élimination du racisme.

La Conférence d'examen réaffirme par ailleurs le rôle positif que peuvent jouer, en matière de lutte contre le racisme, le droit à la liberté d'opinion et d'expression, ainsi que le plein respect de la liberté de chercher, d'obtenir et de partager des informations. La Conférence demande à tous les États d'entreprendre des campagnes médiatiques effectives afin de favoriser la lutte contre toutes les manifestations de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et d'intolérance qui y est associée. Elle leur demande également de prendre des mesures effectives et complètes afin de prévenir, combattre et éradiquer toutes les formes et manifestations de ces phénomènes, ainsi que de combattre l'impunité pour les actes de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et d'intolérance. La Conférence d'examen souligne que le droit à la liberté d'opinion et d'expression constitue l'un des fondements essentiels de toute société démocratique et pluraliste et souligne le rôle que ce droit peut jouer dans la lutte contre le racisme à travers le monde.

Par ailleurs, la Conférence d'examen exhorte les États à punir les activités violentes, racistes et xénophobes émanant de groupes basés sur des idéologies néo-nazie, néo-fasciste et autres idéologies nationales violentes. Elle réitère par ailleurs son appel aux États développés, aux Nations Unies et aux institutions spécialisées, ainsi qu'aux institutions financières internationales, afin qu'ils prennent des mesures tangibles pour honorer les engagements contenus dans les paragraphes 157, 158 et 159 de la Déclaration et du Programme d'action de Durban. La Conférence d'examen rappelle que l'esclavage et le commerce des esclaves, notamment le commerce transatlantique des esclaves, l'apartheid, le colonialisme et le génocide ne doivent jamais être oubliés et, à cet égard, se réjouit des actions entreprises pour honorer la mémoire des victimes. Elle note en outre les actions des pays qui ont, dans le contexte de ces tragédies du passé, présenté des excuses et mis en place des mécanismes institutionnalisés comme les commissions de vérité et de réconciliation, et demande à ceux qui n'ont pas encore contribué à restaurer la dignité des victimes à trouver les moyens appropriés de le faire. La Conférence rappelle que l'Holocauste ne doit jamais être oublié.

La Conférence d'examen demande en outre aux États d'assurer que toute mesure prise dans le contexte de la lutte contre le terrorisme soit appliquée en respectant pleinement tous les droits de l'homme, en particulier le principe de non-discrimination. Elle exprime sa préoccupation face à l'augmentation, ces dernières années, des actes d'incitation à la haine, qui ont pris pour cibles et sérieusement affecté des communautés raciales et religieuses et des personnes appartenant à des minorités raciales et religieuses, que ce soit par le biais des médias écrits, audiovisuels ou électroniques ou par tout autre moyen. La Conférence d'examen exhorte les États à soutenir des mesures visant à éliminer les barrières et à élargir l'accès aux opportunités pour une plus large participation des personnes d'ascendance africaine et asiatique, des peuples autochtones et des personnes appartenant à des minorités nationales ou ethniques, religieuses et linguistiques aux sphères politique, économique, sociale et culturelle de la société, accordant à cet égard une attention spéciale à la situation des femmes. Les États sont instamment priés de diriger leurs mesures spéciales, notamment leurs mesures d'action affirmative, ainsi que leurs stratégies et leurs nouveaux investissements vers les secteurs des soins de santé, de l'éducation, de l'emploi, de la fourniture de services d'électricité et d'eau potable et de contrôle de l'environnement en faveur des populations d'ascendance africaine et des peuples autochtones.

En outre, la Conférence d'examen prie instamment les États de redoubler d'efforts pour protéger les droits de l'homme de tous les migrants, indépendamment de leur statut d'immigration. Elle exhorte les États à prévenir les manifestations de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et d'intolérance y associée dans les zones d'entrée aux frontières, en particulier vis-à-vis des immigrants, des réfugiés et des requérants d'asile. Les États sont instamment priés de prendre des mesures pour combattre la persistance d'attitude xénophobes et de stéréotypes négatifs à l'égard des non-ressortissants, y compris de la part de politiciens, d'agents responsables de l'application des lois et de l'immigration et de médias, qui ont entraîné des violences xénophobes, des meurtres ainsi que le ciblage des migrants, des réfugiés et des requérants d'asile. La Conférence d'examen prie instamment les États d'adopter une approche globale et équilibrée de la question des migrations, notamment en renforçant le dialogue international sur cette question, tout en prenant pleinement en compte les droits de l'homme des migrants. La Conférence d'examen exhorte les États à chercher des solutions durables pour les personnes déplacées internes, incluant leur retour en toute sécurité, leur réinstallation et leur réintégration dans des conditions dignes et conformément à leur propre volonté. Elle les prie instamment de s'abstenir d'adopter ou de maintenir des législations qui priveraient arbitrairement des personnes de leur nationalité, en particulier si ces législations rendent une personne apatride.

D'autre part, la Conférence d'examen reconnaît avec une profonde préoccupation la persistance du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance y associée à l'encontre des Roms/Gitans/Sintis/Gens du voyage, ainsi que la violence qui affecte ces communautés; elle exhorte les États à prendre des mesures concrètes pour prévenir, combattre et éradiquer ces fléaux et à accorder aux victimes une protection spéciale ainsi qu'un accès à des recours justes et effectifs. Par ailleurs, dans le contexte des discriminations multiples, la Conférence d'examen souligne la nécessité de traiter toutes les formes de violence contre les femmes et contre les enfants comme des délits pénaux punissables en vertu de la loi. Les États sont par ailleurs instamment priés de renforcer les coopérations bilatérales, sous-régionales, régionales et internationale au sujet du trafic de personnes. Ils sont également instamment priés de signer et de ratifier ou d'accéder à tous les instruments adoptés depuis la tenue de la Conférence de Durban, à savoir la Convention sur les droits des personnes handicapées, le Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles.

Par ailleurs, la Conférence d'examen demande aux États de ne pas avoir recours au profilage fondé sur des bases de discrimination interdites par le droit international, notamment sur des bases raciale, ethnique ou religieuse - et d'interdire ce type de profilage. Les États sont également exhortés à mettre en place des programmes nationaux visant à faciliter l'accès de tous, sans discrimination, aux services sociaux de base. Ils sont également encouragés à développer des capacités nationales pour

l'éducation aux droits de l'homme, ainsi que pour les activités de formation et l'information publique en la matière. Les États et les organisations internationales sont également encouragés à lancer et développer des programmes culturels et éducatifs visant à contre le racisme et la discrimination raciale et à favoriser la compréhension mutuelle entre les différentes cultures et civilisations. Les États sont en outre instamment priés d'améliorer les institutions démocratiques et d'éviter la marginalisation, l'exclusion et la discrimination à l'encontre de groupes spécifiques de la société.

La Conférence d'examen demande au Conseil des droits de l'homme d'envisager les mesures nécessaires pour améliorer l'efficacité des mécanismes de suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Durban et assurer une meilleure synergie entre eux. Par ailleurs, les organes internationaux dans le milieu du sport sont instamment priés de promouvoir, par le biais de leurs fédérations nationales, régionales et internationales, un monde sportif exempt de racisme. La Fédération internationale de Football, dans le contexte de la Coupe du monde de 2010, qui se déroulera en Afrique du Sud, est invitée à introduire un thème visible de non-racisme dans le football.

La Conférence d'examen prend note de la proposition du Haut Commissariat aux droits de l'homme, en coopération avec les parties prenantes régionales de toutes les parties du monde, d'organiser - à la lumière du Séminaire d'experts du Haut Commissariat sur les liens entre les articles 19 et 20 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques - une série d'ateliers d'experts visant à parvenir à une meilleure compréhension des cadres législatifs et des pratiques judiciaires ainsi que des politiques nationales des différentes parties du monde en ce qui concerne le concept d'incitation à la haine, de manière à évaluer le niveau d'application de l'interdiction de l'incitation, comme stipulé à l'article 20 du Pacte, et ce, sans préjudice du mandat du Comité spécial sur les normes complémentaires. La Conférence d'examen demande également au Secrétaire général de fournir au Haut Commissariat les ressources nécessaires adéquates pour que ce dernier puisse continuer de mettre en œuvre la Déclaration et le Programme d'action de Durban ainsi que les résultats de la présente Conférence d'examen, dans leur totalité, y compris en renforçant son Unité anti-discrimination afin, notamment, d'accroître les capacités nationales de prévention du racisme par le biais de la fourniture d'assistance technique, sur demande. Enfin, la Conférence d'examen demande au système des Nations Unies, en particulier au Département de l'information du Secrétariat, d'entreprendre des campagnes visant à accroître la visibilité du message de la Déclaration et du Programme d'action de Durban et de leurs mécanismes de suivi.

### **Fin du débat de haut niveau**

M. ARMAN KIRAKOSSIAN, Vice-Ministre des affaires étrangères d'Arménie, a espéré que cette Conférence d'examen permettra d'élaborer des stratégies efficaces pour progresser concrètement dans l'éradication du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance. Il a estimé qu'il s'agissait d'une occasion unique pour la communauté internationale de renouveler sa détermination et son engagement à éliminer ces fléaux. Il a rappelé que la Déclaration et le Programme d'action de Durban ont été adoptés par consensus. Il a également souligné que sa délégation s'est engagée activement dans le processus préparatoire de la Conférence d'examen et soutient le consensus qui a été atteint. Le Vice-Ministre s'est dit persuadé que la diversité culturelle contribue au bien-être de l'humanité. Dans ce contexte, il s'est inquiété de la récente montée d'actes d'incitation à la haine et a relevé l'importance d'interdire par la loi tout acte incitant à la discrimination, à l'hostilité et à la violence. Faisant observer que les minorités nationales, ethniques, religieuses et linguistiques figurent parmi les groupes les plus vulnérables dans toutes les sociétés, il a souligné que les États ont l'obligation d'assurer leur protection.

Le processus préparatoire de la Conférence d'examen a montré que des sensibilités surgissent lors de l'approfondissement de certaines questions, a poursuivi M. Kirakossian, précisant que ce fait empêche la communauté internationale d'aborder cette question de manière ouverte. Il a souligné que le génocide est la manifestation extrême de la discrimination raciale. Il a, au nom d'une nation qui a souffert du premier génocide du XXI<sup>ème</sup> siècle, souhaité que de tels crimes ne soient jamais oubliés. Il a condamné

l'impunité pour ces crimes et a enjoint les États à la combattre, puisque, a-t-il précisé, l'impunité mène à la répétition. Le Vice-Ministre a estimé que l'approche de la communauté internationale est insuffisante dans ce domaine. Il a fustigé le déni du génocide, la qualifiant de pire manifestation de l'impunité et du négationnisme. Cette question attend toujours une réponse adéquate de la part de la communauté internationale, a-t-il estimé, soulignant qu'il faudrait du courage pour reconnaître que l'indifférence et le silence de la communauté internationale ont contribué à la perpétration de ces actes et ont rendu ses membres complices. Il a regretté que la communauté internationale, au moment où elle exprime son intolérance face au racisme et la discrimination raciale, se dérobe et n'affirme pas sa position contre le déni et le négationnisme.

M. HUSSEIN AL-ZUHEIRY, Vice-Ministre des droits de l'homme de l'Iraq, a indiqué que si l'islam était la religion officielle de son pays, celui-ci respectait toutes les autres croyances pratiquées sur son territoire. Le pays a adopté une politique axée sur la tolérance, la paix envers les autres religions et envers tous les pays sans exception. En conséquence de quoi, la participation à la présente conférence est l'une des grandes priorités du Gouvernement iraquien.

Le Vice-Ministre iraquien a rappelé que la Constitution de son pays garantissait la liberté de religion, celle de parler sa langue; elle interdit la discrimination fondée sur la race, le sexe, l'origine ethnique ou le statut économique et social. Les minorités religieuses peuvent peser sur la vie politique en participant à la gestion des collectivités locales. Malgré les circonstances que le pays a traversées ces cinq dernières années et qui ont favorisé la propagation des phénomènes d'intolérance religieuse, cela n'a pas empêché le Gouvernement iraquien de prendre les mesures nécessaires pour protéger tous ses sujets sans faire de différences, a-t-il souligné. L'Iraq met en œuvre des projets de développement dans les zones peuplées de minorités afin d'améliorer leur niveau de vie. Le Vice-Ministre a aussi évoqué les lois promulguées pour lutter contre la traite des êtres humains, ainsi que la création d'une commission des droits de l'homme. Il s'agit d'un instrument complétant l'arsenal judiciaire et qui permet le dépôt de plaintes individuelles. Le Gouvernement iraquien, a indiqué par ailleurs l'orateur, s'efforce d'aider le peuple palestinien dans sa lutte contre les actes racistes d'Israël.

M. VIVEK KATJU, Secrétaire spécial et Vice-Ministre aux affaires étrangères de l'Inde, a fait remarquer que cette Conférence d'examen de Durban se déroule sur fond de crise financière et globale et alors que le fléau du terrorisme menace de saper notre sécurité et nos libertés. Tout en reconnaissant que ces défis appellent l'attention de la communauté internationale, il a relevé l'importance de ne pas perdre de vue la nécessité de lutter contre les problèmes fondamentaux de racisme et de veiller à ce que les personnes d'ascendance africaine et asiatique qui sont confrontées, dans de nombreux cas, à une nouvelle discrimination ne rejoignent le rang des victimes du racisme qui, par le passé, n'avaient aucun moyen de recours. Pour l'Inde, qui fut victime du colonialisme, les questions de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et d'intolérance revêtent une signification particulière. Le colonialisme était enraciné dans la notion de supériorité raciale et le racisme a fait le lit du colonialisme, a insisté M. Katju. L'article 15 de la Constitution indienne interdit expressément la discrimination fondée, entre autres, sur la race, a-t-il rappelé. Cette Constitution fut pionnière en lançant le plus grand programme d'action affirmative du monde, a-t-il précisé.

Tout en renouvelant le soutien de son pays à la Déclaration et au Programme d'action de Durban, M. Katju a insisté sur la nécessité d'élaborer des mesures plus efficaces afin d'améliorer la mise en œuvre de ces documents, de manière à faire réellement la différence, sur le terrain, pour les victimes de discrimination raciale. À cet égard, il a affirmé que le résultat de la présente Conférence d'examen contient des suggestions utiles quant à de nouvelles mesures et initiatives concrètes sur lesquelles il conviendrait de se pencher avec sérieux.

M. ALFONSO LÓPEZ, Vice-Ministre aux affaires étrangères de l'Équateur, a expliqué que la Constitution de son pays constitue une avancée juridique importante dans la promotion des droits de l'homme des groupes qui doivent bénéficier d'une attention prioritaire. Il a

indiqué que les droits collectifs les plus larges sont reconnus aux peuples autochtones et afro-équatoriens, y compris le droit à n'être soumis à aucune discrimination et le droit à réparation. Il a également fait part de l'adoption, en 2006, d'une loi sur les droits collectifs du peuple afro-équatorien. Mettant en évidence la ferme volonté de son pays d'éliminer les manifestations de discrimination contre toute personne, il a fait part de réformes du code pénal, s'agissant notamment de la définition d'un délit d'incitation à la haine. En outre, l'Équateur s'est lancé dans un processus de renforcement des institutions chargées de promouvoir les droits de peuples autochtones et afro-équatoriens, processus qui a notamment mené à la création d'un Secrétariat des peuples, mouvements sociaux et participation civile.

Le Vice-Ministre équatorien a précisé que son pays est celui de la région qui accueille le plus grand nombre de personnes qui ont besoin de protection internationale et fuient le conflit colombien. L'Équateur a, ainsi, mis en place une méthode de reconnaissance accélérée du statut de réfugiés pour les citoyens colombiens. Le Vice-Ministre a rappelé que son pays est un pays d'origine des migrants. Il s'est inquiété de la résurgence d'actes racistes et xénophobes, ainsi que du trafic de migrants. Il a fait remarquer que l'absence de définition juridique de beaucoup de migrants empêchent ces derniers d'avoir accès aux bénéfices sociaux et à la justice. Il a, dans le cadre de cette conférence, souhaité attirer l'attention sur la situation de ces personnes. Les migrants et leurs familles sont un groupe particulièrement vulnérable, a-t-il rappelé.

M. EDUARDO ABEDRAPO, Vice-Ministre de la planification du Chili, a souligné que pour son pays, le principe de l'universalité, de l'indivisibilité et de l'interdépendance de tous les droits humains était fondamental. Nous devons agir pour renforcer la protection de l'individu, l'élimination de la discrimination étant la condition *sine qua non* pour la jouissance de tous les droits de l'homme. Le vice-ministre a rappelé que son pays avait présidé pendant quatre ans le groupe de travail intergouvernemental sur le suivi de l'application effective de la Déclaration et le Programme d'action de Durban. Cette responsabilité, a-t-il constaté, nous a enseigné une chose fondamentale: la lutte contre le racisme suppose un accord de fond sur les textes approuvés à Durban. C'est la raison pour laquelle, durant sa présidence, le Chili a constamment défendu la recherche du consensus comme méthode de travail. Le scénario multilatéral est le plus approprié pour représenter les carences et les faiblesses qui affectent chacun des membres de la communauté internationale.

Après avoir ensuite évoqué la consolidation de la démocratie dans son pays, M. Abedrapo a énuméré les réformes entreprises en matière d'éducation, de justice notamment, et ce dans le sens des objectifs de Durban. Il a ensuite souligné que le projet de document final de l'actuelle conférence était le résultat d'un processus long et ardu de négociations dans lequel le Chili a joué un rôle actif au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes. Les points qui intéressent particulièrement le Chili concernent les peuples autochtones dont le rôle et l'apport national font l'objet d'efforts afin qu'ils soient pleinement reconnus. Un plan d'action a été élaboré en faveur de ces populations, plan dont la mise en œuvre suppose la participation pleine et entière de celles-ci. M. Abedrapo a ensuite évoqué les autres questions liées à Durban: migrations, liberté de religion et d'expression et enfin les discriminations de tous ordres. Il a rappelé que son pays avait fait partie des 66 pays ayant appuyé la déclaration de l'Assemblée générale en décembre dernier en faveur du respect de l'orientation sexuelle et de l'identité de genre. Le Chili aurait souhaité qu'il soit fait expressément mention de celle-ci dans le document final pour cette catégorie particulière de victimes de discrimination.

M. BAGLAN MAILYBAYEV, Vice-Ministre de la culture et de l'information du Kazakhstan, a souligné que le problème de la discrimination raciale, à l'heure de la mondialisation, est très actuel. Depuis son indépendance, le Kazakhstan, où vivent plus de 130 nationalités et une quarantaine de confessions, met en œuvre des politiques excluant toute forme de discrimination raciale. En 1995, a ajouté le Vice-Ministre, fut créée l'Assemblée des peuples du Kazakhstan, dont l'objectif est l'entente entre tous les peuples du pays. M. Mailybayev a ajouté que son pays met également en œuvre une politique d'entente entre les religions.



En juillet prochain, a poursuivi M. Mailybayev, aura lieu dans la capitale kazakhe le troisième congrès des chefs religieux traditionnels consacrés à leur rôle en matière de promotion de la tolérance et du respect mutuel. L'Assemblée générale a proclamé l'année 2010 année internationale pour le rapprochement des cultures, sur proposition kazakhe, a par ailleurs rappelé le Vice-Ministre. Le Kazakhstan présidera en 2011 l'OSCE et entend à cette occasion promouvoir plus avant les principes de tolérance et de compréhension entre les peuples, a-t-il conclu.

M. ALEXANDER V. YAKOVENKO, Vice-Ministre des affaires étrangères de la Fédération de Russie, a fait observer qu'il y a huit ans, à Durban, la communauté internationale a fait un pas considérable dans l'élaboration d'une approche commune dans la lutte contre le racisme, la discrimination raciale et la xénophobie. Il a souligné que les documents de Durban n'ont pas été aisés à élaborer, mais qu'ils ont offert un espoir pour tous ceux qui souhaitent que le racisme soit éliminé. Le Vice-Ministre a reconnu que beaucoup de choses ont changé depuis 2001 mais que le racisme n'a pas disparu. Dans un contexte de crise économique et financière, on assiste à la résurgence du protectionnisme, l'émergence de nouvelles lignes de divisions et la montée des tensions ethniques et de la discorde sociale, a-t-il fait remarquer. Il a invité la communauté internationale à se souvenir que la discrimination est le terreau des tragédies mondiales comme le nazisme. À ce sujet, il s'est inquiété de l'idéologie néo-nazie, ainsi que des différents actes de provocation et de profanation des sépultures. Il a fait remarquer que choisir de ne rien faire pour combattre ces phénomènes sous le prétexte de la défense de la liberté revient à laisser la situation exploser. Il faut adopter un autre scénario, a-t-il souligné. Il faut que la communauté internationale s'accorde sur des règles minimales de respect mutuel. Et qu'elle saisisse cette occasion pour rassembler les États, a-t-il préconisé.

M. Yakovenko a rappelé que son pays, qui a présidé le Groupe de travail sur l'élaboration du document final, a fait son possible pour assurer une discussion constructive. Il a précisé que la Fédération de Russie a décidé de s'engager dans ce processus en raison de son expérience en matière de cohésion interethnique et de respect des différentes traditions et croyances. Le Vice-Ministre a souhaité que la Conférence d'examen donne une nouvelle impulsion à la lutte contre le racisme et la discrimination raciale. Dans cette perspective, il a estimé crucial de renoncer aux doubles standards. Il est essentiel que les participants prennent la responsabilité d'aller de l'avant et fasse preuve de volonté politique pour atteindre des décisions acceptables pour tous, a-t-il insisté. Il a souligné que le résultat, à savoir une société stable, tolérante et exempte de xénophobie et d'intolérance, vaudra tous les efforts.

M. BOUNKEUT SANGSOMSAK, Vice-Ministre des affaires étrangères de la République démocratique populaire lao, a souligné que si des progrès significatifs avaient été accomplis depuis 2001, le slogan de la Conférence d'examen - «Unis contre le racisme: dignité et justice pour tous» - ne s'était pas pleinement concrétisé, ce qui constitue un obstacle sérieux au renforcement de la paix, de la stabilité et de la sécurité internationale, ainsi qu'un obstacle à la coopération et au développement du monde. M. Sangsomsak a précisé que son pays comptait pas moins de 49 groupes ethniques, non compris la population d'origine étrangère. Son gouvernement a pour politique constante d'assurer les droits et les libertés de tous les groupes ethniques, a-t-il assuré.

Le Vice-Ministre laotien a affirmé que son pays accorde la plus haute importance à la mise en œuvre de la Déclaration et Programme d'action de Durban. Il a réalisé d'importants progrès dans la mise en œuvre des instruments internationaux concernant les droits de l'homme en les transcrivant dans la législation nationale. Il considère que la mise en œuvre des dispositions de Durban s'inscrit dans l'effort national visant à promouvoir et à protéger les droits de l'homme. Il est aussi déterminé à respecter ses obligations découlant de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale.

M. ABDULKARIM AL-ERYANI, ancien Premier Ministre et Conseiller politique auprès du Président du Yémen, a souligné que la tenue de cette Conférence d'examen en cette période critique de crises mondiales constitue une source d'espoir. Depuis sa réunification, le Yémen a vécu des transformations radicales favorisant la protection des droits de

l'homme et la réalisation de la justice et de l'égalité, a-t-il poursuivi. La Constitution yéménite a consacré le choix de la démocratie et de l'alternance pacifique du pouvoir, a-t-il insisté. Le pays a fait des pas de géant en matière de promotion des droits de l'homme, a insisté M. Al-Eryani. Il a rappelé que son pays a présenté nombre de rapports à différents organes onusiens créés en vertu de traités internationaux relatifs aux droits de l'homme. En outre, le Yémen a fourni une assistance aux réfugiés somaliens, a-t-il ajouté.

M. Al-Eryani a d'autre part rappelé que la Déclaration et le Programme d'action de Durban constituent une base solide pour discuter des défis actuels et y apporter des solutions; ces deux documents constituent une base essentielle pour toute mesure qui pourrait s'avérer nécessaire, sur le long terme, pour lutter contre le racisme sous toutes ses formes, a-t-il insisté. Il a par ailleurs déploré l'accentuation du racisme et de la discrimination raciale qui est due, en particulier, à la pauvreté, à l'ignorance et au sous-développement. L'incitation à la haine est aujourd'hui l'une des sources essentielles nourrissant les conflits armés à travers le monde, a en outre déclaré M. Al-Eryani. Il a également déploré les manifestations contemporaines de racisme, comme l'atteinte portée à la religion et à ses symboles. L'islam, notamment, fait l'objet de diffamation, a-t-il insisté. À cet égard, si la liberté d'opinion et d'expression est certes un droit garanti, elle ne doit pas pour autant servir d'excuse pour inciter à la haine, comme le font certains. La Déclaration et le Programme d'action de Durban ont montré de manière claire qu'il n'y avait pas eu de progrès au Moyen-Orient et qu'il y avait au contraire une escalade israélienne contre les Palestiniens, comme le prouvent les incidents racistes dans nombre de villes palestiniennes, a poursuivi M. Al-Eryani. L'incitation à la haine se manifeste à travers les discours de membres de la Knesset et de religieux juifs fanatiques, a-t-il ajouté. M. Al-Eryani a dénoncé «le génocide qui vise l'élimination de la population palestinienne».

MME SALAMATA SAWADOGO, Ministre de la promotion des droits humains du Burkina Faso, a fait remarquer que la Conférence de Durban de 2001 a redonné à la communauté internationale la possibilité de discuter du racisme en tant que phénomène pouvant affecter toutes les sociétés. Elle a souligné qu'il s'agissait également d'explorer davantage les moyens à mettre en œuvre pour créer des sociétés plus justes et équitables, exemptes de discrimination raciale. Rappelant que la mise en œuvre de la Déclaration et du programme d'action de Durban était sensée venir à bout du racisme et de ses manifestations, elle a déploré que le monde soit aujourd'hui plus que jamais confronté à l'hydre monstrueuse de la discrimination raciale.

La Ministre a expliqué que son pays a ratifié la plupart des instruments internationaux relatifs à toutes les formes de discrimination et prend des mesures pour lutter contre le racisme. Ainsi, le Burkina Faso tient tous les deux ans une Semaine nationale de la culture qui exalte la culture des différentes ethnies du pays. Un Salon international de l'artisanat de Ouagadougou, véritable carrefour d'échange des arts, ainsi qu'un festival panafricain du cinéma et de la télévision de Ouagadougou sont également organisés. La Ministre a en outre souligné que le projet de société du Président Compaoré a contribué à faire du Burkina Faso un État multiculturel où cohabitent pacifiquement une soixantaine d'ethnies pratiquant différentes langues, religions et cultures. Elle a toutefois reconnu que son pays n'est pas à l'abri de manifestations de racisme ou d'intolérance. En effet, pays d'émigration, ses ressortissants sont ou peuvent être soumis à des formes diverses de déni des droits de l'homme, raison pour laquelle il place grand espoir dans les conclusions de cette Conférence d'examen, a-t-elle expliqué. Mme Sawadogo a relevé l'importance que cette Conférence soit l'ultime opportunité de consolider le processus de Durban et de trouver les voies et moyens appropriés pour la mise en œuvre effective des actions qui y étaient préconisées. Ces objectifs ne seront atteints que dans une dynamique de rassemblement et de consensus de tous les États, a-t-elle affirmé. Elle a par ailleurs précisé que son pays soutient l'élaboration des normes complémentaires qui viendront compléter la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale pour mieux répondre aux nouveaux défis.

M. RAFAEL BERNAL ALEMANY, Premier Vice-Ministre de la culture de Cuba, a cité le chef de la révolution cubaine, Fidel Castro, qui a affirmé que «le racisme, la discrimination raciale et la xénophobie constituent un phénomène social, culturel et politique, et non pas un instinct naturel des êtres humains; ce sont les conséquences directes des guerres, des

conquêtes militaires, de l'esclavage et de l'exploitation individuelle ou collective des plus faibles par les plus puissants tout au long de l'histoire des sociétés humaines». À cet égard la Déclaration et le Programme d'action de Durban continuent d'être le document le plus en pointe pour guider les efforts de la communauté internationale dans la lutte contre le racisme et la discrimination raciale. Sa mise en œuvre, qui est un processus continu, ne culmine pas avec la présente Conférence d'examen. Elle doit constituer une priorité pour tous. Par ailleurs, Cuba estime nécessaire de reconnaître l'esclavage et la traite transatlantique des Africains comme des crimes contre l'humanité; il est nécessaire en outre que leurs descendants, tout comme les victimes du colonialisme et de l'exploitation génocidaire infligée aux peuples autochtones, aient droit à réparation et compensation. Cuba regrette que la négociation du document final de l'actuelle Conférence d'examen se soit déroulée dans une ambiance négative de pressions artificielles et de menaces de non-participation de la part de certaines puissances occidentales. Il s'est agi, selon l'orateur, d'une tentative claire de neutraliser la possibilité d'un texte plus inclusif et d'une plus grande portée comme l'exigent justement les victimes du racisme. Il est déplorable, a-t-il ajouté, qu'un nombre réduit de pays ait choisi de s'isoler de l'action internationale contre le racisme et qu'ils aient boycotté la Conférence.

Huit ans après la Conférence de Durban, il faut bien reconnaître que les progrès ont été fort modestes, a poursuivi le Vice-Ministre cubain. Si la discrimination raciale et la xénophobie sont des réalités dans le monde entier, celles-ci sont plus fortement présentes dans les pays du Nord, riche et industrialisé, a-t-il ajouté, citant notamment la multiplication des formations politiques xénophobes comme des sites haineux sur Internet. Il a déploré la persistance de situations d'occupation étrangère comme cela est le cas dans les territoires palestiniens occupés, où la puissance occupante ne reconnaît aucune limite en matière de justice, de morale ni de droit international.

Il a été amplement démontré, a affirmé le Vice-Ministre cubain, que sans une véritable coopération entre États, les efforts nationaux de nombre de pays en développement sont condamnés à l'échec devant l'obstacle que représente le manque de ressources pour mettre en œuvre des plans et des programmes en faveur des victimes du racisme. Sans éducation pour tous, sans santé pour tous, sans emploi pour tous, il sera impossible de parvenir aux objectifs de Durban, a-t-il souligné. Cela suppose donc de supprimer les causes du phénomène en établissant un nouvel ordre économique international qui soit fondé sur l'équité, la solidarité et la justice sociale. Un tel ordre suppose la mise en place de programmes de collaboration et d'assistance. En conclusion, le Premier Vice-Ministre de la culture de Cuba a évoqué l'aide fournie par son pays à l'Afrique.

MME MICHELINE CALMY-REY, Chef du Département fédéral des affaires étrangères de la Suisse, a indiqué que la Suisse s'est jointe au consensus sur le Document final de la Conférence d'examen de Durban qui a été adopté aujourd'hui car il correspond aux lignes définies par le Gouvernement. Il contient des grands principes qui nous tiennent à cœur: la liberté d'expression, les droits des femmes. Il rappelle l'holocauste, tragédie du passé qui doit servir d'enseignement pour le futur. Il rejette l'esclavage et le colonialisme. Il ne remet pas en cause les acquis normatifs contenus dans la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale; il traite de manière équilibrée différents thèmes relatifs au racisme et n'est pas une plateforme visant uniquement une situation particulière, a ajouté Mme Calmy-Rey.

La Suisse est très satisfaite que les pays participant à la Conférence d'examen aient pu se mettre d'accord par consensus sur un document final et félicite la présidence russe du processus de négociation pour ses efforts inlassables sans lesquels cet accord n'aurait pas pu être atteint, ainsi que toutes les délégations pour leur flexibilité et leur esprit coopératif. C'est la preuve que les forces qui veulent que la communauté internationale lutte ensemble contre le racisme, la discrimination raciale et la xénophobie ont prévalu, a souligné la Ministre suisse des affaires étrangères. Après les propos inacceptables d'hier, c'est un signal important à l'égard de toute la communauté internationale et surtout à l'égard des victimes du racisme, a-t-elle insisté. Par essence même, a poursuivi Mme Calmy-Rey, cette Conférence réunit tous les États Membres qui ont souhaité y participer et voit naturellement rassemblées des positions variées et parfois opposées.

Certains ont cru bon d'utiliser cette enceinte pour y tenir des propos contraires à l'esprit de cette Conférence: l'adoption du texte est la réponse appropriée, a-t-elle estimé.

L'une des questions qui préoccupent nos sociétés et qui s'est elle aussi retrouvée au centre des enjeux des négociations menant à la Conférence d'examen de Durban et de la Conférence elle-même est celle de la liberté d'expression et des limites posées à cette liberté, a poursuivi Mme Calmy-Rey. La liberté d'expression est un élément fondamental de la liberté tout court, a-t-elle insisté. L'exercice de la liberté d'expression comporte néanmoins des devoirs et des responsabilités. Il est inadmissible qu'au nom de la liberté d'expression, l'on puisse appeler à la haine nationale, raciale ou religieuse et ainsi à la discrimination, l'hostilité et la violence. Des restrictions sont fixées par le droit international. La Suisse a elle aussi développé des dispositions pénales pour punir toute personne qui, publiquement, incite à la haine ou à la discrimination envers une personne ou un groupe de personnes en raison de leur appartenance raciale, ethnique ou religieuse. Dans la mesure où elles sont explicitement prévues par la loi et appliquées sans discrimination, ces restrictions à la liberté d'expression ne sont pas en contradiction avec une société démocratique, a déclaré Mme Calmy-Rey: au contraire, elles signifient qu'une démocratie ne peut pas tolérer des comportements et des actes contraires à ses valeurs fondamentales que sont le pluralisme, la tolérance et le respect des droits humains.

Le racisme étant un phénomène global que l'on rencontre malheureusement dans toutes les régions du monde, dans tous les pays, il est essentiel d'unir nos efforts pour lutter ensemble contre toutes les formes de racisme, a souligné Mme Calmy-Rey. Cette Conférence est une opportunité unique d'échanger des informations dans le domaine de la lutte contre le racisme et de renforcer notre dynamisme en la matière, a-t-elle ajouté. Quelles que soient les circonstances, la volonté politique de lutter contre ces fléaux que sont le racisme, la discrimination raciale et l'intolérance qui y est associée, ainsi que de mettre en œuvre les normes internationales existantes est essentielle, a-t-elle poursuivi. Nous ne devons pas oublier que la responsabilité principale nous revient à nous, les États, et nous devons nous donner les moyens de nos ambitions, a-t-elle déclaré. La prévention, l'éducation aux droits humains, l'enseignement à l'ouverture d'esprit, à accepter l'autre, à en comprendre la situation constituent la base de toute lutte efficace contre le racisme et la xénophobie. C'est donc en luttant collectivement et dans chacun de nos pays, gouvernements et société civile, que nous serons le plus efficace et que nous verrons un jour où la couleur de peau, l'origine, le sexe ou la religion ne seront plus considérés comme un handicap pour qui que ce soit, a souligné Mme Calmy-Rey. Cette Conférence d'examen n'est ni le début ni la fin d'une nouvelle ère; c'est une étape sur le long chemin de l'éradication du racisme et de la discrimination, un signal fort à l'égard des victimes et un élan vers plus d'égalité et de dignité humaine. Mais cette Conférence est aussi un succès et j'en suis très heureuse, a conclu Mme Calmy-Rey.

M. ALHAJI JUBRIL MAIGARI, Ministre des affaires étrangères du Nigéria, a rappelé qu'il y a huit ans, à Durban, le monde décidait de prendre des mesures concrètes et audacieuses pour venir à bout du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance. Il a souligné que cette Conférence n'aurait pu avoir lieu dans un endroit plus pertinent que l'Afrique du Sud qui a connu la douleur et l'horreur du racisme. Le Ministre a estimé que cette Conférence aura été un événement phare, parce que pour la première fois, la communauté internationale a convenu d'un objectif commun d'élimination du racisme nécessitant des mesures urgentes. Dans ce contexte, il a estimé important que la Conférence d'examen évalue la mise en œuvre des engagements pris à Durban. Il s'agit en outre d'identifier les lacunes dans cette mise en œuvre et de donner une nouvelle impulsion aux stratégies de lutte contre le racisme, a-t-il ajouté.

Le Ministre nigérian s'est inquiété de la résurgence d'idéologies racistes, regrettant tout particulièrement la formation de mouvements politiques racistes dans certains pays qui se prétendent les bastions de la civilisation et de la démocratie. Dans le contexte de la crise financière qui secoue le monde actuellement, il a attiré l'attention sur le danger que certains pays, sous le prétexte des difficultés économiques qu'ils affrontent actuellement, ferment leurs frontières et adoptent des lois xénophobes. Aucun compromis ne peut être accepté lorsqu'il s'agit du racisme et de la discrimination raciale, a-t-il souligné. Il s'est réjoui de l'adoption par consensus, cet après-midi, de la Déclaration finale, qui reprend les

préoccupations et les intérêts de tous. Cette Déclaration, a-t-il précisé, jouit de la souplesse nécessaire et d'une portée universelle permettant à tous les pays de prendre des mesures efficaces pour éliminer le racisme. M. Maigari a toutefois regretté l'absence de certains États, qui ont manqué l'occasion qui leur était donnée de contribuer à l'éradication du racisme. Soulignant que cette Conférence n'est pas une fin en soi, mais bien un moyen en vue de l'élimination du racisme, il a estimé regrettable d'attendre huit années supplémentaires avant de procéder au prochain examen.

MME ADRIANA MEJIA HERNÁNDEZ, Vice-Ministre des relations extérieures de la Colombie, a souligné que son pays avait la chance d'appartenir à une région qui résulte d'un processus de métissage profond. «La diversité représentée sur notre territoire est aujourd'hui notre richesse la plus précieuse», a-t-elle ajouté. C'est la raison pour laquelle la Constitution colombienne stipule que l'État reconnaît, sans discrimination aucune, la primauté des droits inaliénables de la personne; elle reconnaît et protège la diversité ethnique et culturelle de la nation colombienne. Dans cette perspective, la Colombie s'est engagée à éliminer et à sanctionner toute forme de discrimination basée sur la race, le genre, la religion, l'orientation sexuelle, ou les conditions économiques et sociales. L'État et les collectivités locales, le Parlement ont redoublé d'efforts pour veiller au respect des secteurs les plus vulnérables de la population. La Vice-Ministre a donné l'exemple de la représentation politique des communautés indigènes et afro-colombiennes. Celles-ci bénéficient d'actions affirmatives en matière de santé, d'éducation et de culture. La recherche de l'égalité hommes-femmes a fait l'objet de mesures spécifiques tandis que les droits des couples de même sexe ont bénéficié d'importances avancées jurisprudentielles. La Cour constitutionnelle a garanti leur droit à l'existence et à l'égalité: ces couples se sont ainsi vu reconnaître l'union maritale de fait et les droits patrimoniaux qui en découlent. Le Gouvernement colombien s'est aussi engagé en faveur des personnes handicapées. Mme Mejia Hernandez a souligné que l'on trouvait dans le bilan de son pays un «vaste catalogue d'expériences réussies et de bonnes pratiques» que celui-ci est disposé à partager avec la communauté internationale.

Cela ne signifie pas pour autant que tout soit parfait en Colombie, a-t-elle reconnu en évoquant la violence dont pâtissait son pays depuis des décennies. Celles-ci ont porté atteinte plus particulièrement aux droits des femmes, des groupes ethniques et des classes les plus pauvres de la société. C'est pour faire face à cette situation qu'a été décidée la «Politique de sécurité démocratique» sous le président Alvaro Uribe Vélez afin de garantir la sécurité de tous les citoyens. Enfin, concernant le projet de Déclaration finale, si la Colombie juge qu'il n'est pas parfait, il constitue néanmoins un jalon pouvant permettre d'œuvrer à des actions communes contre toutes les formes de discrimination. La Colombie est consciente de la diversité de points de vue tout en estimant que celle-ci est une force à condition que l'on privilégie le dialogue pour surmonter les divergences.

M. ABDEL DAIEM ZUMRAWI, Vice-Ministre de la justice du Soudan, a affirmé que la Déclaration et le Programme d'action de Durban constituent une victoire majeure pour l'humanité. Il y a huit ans, la communauté internationale faisait un examen critique de son passé, en tirait des leçons et reconnaissait les souffrances des peuples sous occupation et la persécution des peuples et des minorités, a-t-il souligné. Il a ajouté que les convictions et les aspirations de la communauté internationale ont, ainsi, eu pour objectif d'établir de nouvelles relations basées sur le respect mutuel et le partenariat en vue de promouvoir la solidarité et le dialogue et se débarrasser de l'extrémisme. M. Zumrawi a à cet égard expliqué que son pays a été l'un des premiers à organiser des conférences pour le dialogue entre les cultures et les religions. Suite à la Conférence de Durban, le Soudan a pris des mesures et adopté des lois contre le racisme et la discrimination entre les races, les cultures et les langues. Les développements politiques du pays, et notamment l'Accord de paix global entre le Nord et le Sud du pays, ont facilité cette régulation en faveur du respect de la diversité, a précisé le Vice-Ministre. Il a par ailleurs réfuté certaines allégations sur des cas d'esclavage au Soudan et a fait part de l'existence d'un Comité pour l'élimination de l'enlèvement de femmes et d'enfants.

Revenant sur les accusations visant son Président, M. Zumrawi s'est dit persuadé que ces accusations ne visent pas à rendre justice et apporter stabilité au pays, mais que la Cour pénale internationale a été utilisée comme un outil raciste visant certains groupes au

détriment d'autres. Il a par ailleurs fait remarquer que la catastrophe du 11 septembre a eu des répercussions très graves pour la coexistence entre les pays. Il a attiré l'attention sur les inquiétudes des Musulmans à cet égard. Les insultes à l'Islam et à son prophète constituent une violation du principe de coexistence entre les cultures et les religions, a-t-il ajouté, soulignant que la liberté d'expression doit s'exercer de façon responsable. En conclusion, le Vice-Ministre a estimé que le succès de la Conférence d'examen ne pourra être assuré sans la reconnaissance des droits des victimes et sans réparations. Il a également condamné les crimes haineux commis contre le peuple palestinien par l'occupation israélienne.

M. TODD CHILEMBO, Ministre adjoint de la justice de la Zambie, a souligné que depuis l'accession du pays à l'indépendance, la population de la Zambie est essentiellement multiculturelle, multiraciale et multiethnique. Il n'y a pas en Zambie de groupe racial ou ethnique dominant ou opprimé, étant donné que tous les groupes jouissent d'un statut égal dans tous les domaines de la vie du pays, a ajouté M. Chilembo. Il a en outre fait valoir que la Constitution zambienne interdit l'adoption de toute loi contenant une quelconque disposition discriminatoire en soi ou par ses effets. En outre, le Code pénal pénalise explicitement les actes de discrimination raciale.

M. Chilembo a par ailleurs souligné que son pays est conscient des défis auxquels est confronté le monde actuel, dans un contexte de crises simultanées dans les sphères de la finance, de l'alimentation et de l'environnement qui amènent les migrants à devenir de plus en plus fréquemment victimes de racisme, de discrimination raciale et d'attaques xénophobes. Alors que les contributions positives des migrants sur les plans économique, social et culturel sont généralement reconnues, on assiste également à une manipulation et à une instrumentalisation de la question des migrations en période de ralentissement économique et de montée du chômage à travers le monde, a fait observer M. Chilembo. Il a en outre relevé avec préoccupation que, dans la plupart des conflits récents, en particulier en Afrique, les différences ethniques continuent de coûter la vie à des milliers de personnes du fait de ces manipulations et instrumentalisations, ce qui s'est traduit par une vulnérabilité accrue des requérants d'asile qui vont vers les pays développés.

M. WILLIAM K. CHEPTUMO, Ministre adjoint de la justice, de la cohésion nationale et des affaires constitutionnelles du Kenya, a rappelé que si la Conférence de Durban avait constitué un événement historique il y a huit ans, on ne pouvait que regretter aujourd'hui que le racisme ait continué de prospérer. En outre de nouvelles formes de racisme sont apparues. Aucun pays ne peut prétendre avoir éliminé totalement la discrimination, a-t-il observé, évoquant un problème mondial qui ne pourra être éliminé que par une action soutenue de la communauté internationale. À cet égard, la Conférence d'examen est utile pour renforcer la Déclaration et le Programme d'action de Durban. Le ministre a rappelé que ces textes avaient reconnu l'injustice historique de l'esclavage et du colonialisme. Il faut veiller à ce que de tels phénomènes ne se reproduisent pas en mettant en place des textes dissuasifs tant aux niveaux national que régional ou international. M. Cheptumo a souligné le «rôle vital» que devaient jouer les médias dans la prévention de la discrimination raciale, les appelant aussi à jouer un «rôle plus positif» dans la dénonciation du racisme là où il «dresse sa tête la plus repoussante». Il a déploré que des attitudes racistes et des discours de haine soient diffusés dans de nombreux pays.

Après avoir évoqué les effets de la crise mondiale et de la mondialisation, l'orateur a mis en avant les initiatives prises par son pays pour assurer les garanties constitutionnelles et des protections contre la discrimination raciale. Il a indiqué que son pays avait aussi ratifié la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale (CERD). Le Kenya a édicté par ailleurs une loi de cohésion et d'intégration nationale interdisant la discrimination sur des bases ethniques. En outre, les discours de haine sont passibles de poursuites. La loi sur les réfugiés garantit protection et assistance à toute personne cherchant refuge au Kenya. Sur le plan économique, un fond de développement voté par le Parlement en 2003 vise à combattre les racines de la pauvreté. Enfin, le Gouvernement kenyan définit actuellement une politique nationale et un plan d'action pour la promotion et la protection des droits de l'homme. Il a promulgué la loi de «vérité, justice et réconciliation» en vertu duquel une Commission éponyme sera mise sur pied à la fois pour traiter le problème des relations inter-ethniques et raciales, révélé à

l'occasion des violences ayant éclaté après les élections, et aussi pour régler des injustices historiques. En conclusion, le Ministre adjoint de la justice a profondément regretté l'absence de pays de premier plan d'une Conférence qu'il a qualifiée d'historique. Celle-ci «leur aurait fourni une occasion en or pour exprimer librement leurs points de vue», a-t-il observé. Il a exprimé l'espoir qu'ils s'associeraient bientôt dans la mise en œuvre des conclusions de la Conférence.

M. ABDULATI I. ALOBIDI, Vice-Ministre aux affaires européennes de la Jamahiriya arabe libyenne, a salué la Haut-Commissaire et l'action du Comité préparatoire et la sagesse du groupe intergouvernemental présidé par la Fédération de Russie. Il a souligné que la Conférence de Durban de 2001 a été un événement d'une importance unique puisqu'il s'est déroulé sur une terre qui a connu le racisme et a réussi à ce sortir du régime abject de l'apartheid. Il a déploré que la discrimination raciale et le racisme perdurent, précisant que ces problèmes ne se limitent pas à un seul pays. Huit ans après l'adoption du Déclaration et du Programme d'action de Durban, il a estimé que les progrès n'ont pas été à la hauteur des attentes. Le Vice-Ministre a en effet déploré la haine religieuse, le fanatisme religieux et les tentatives de domination de certaines cultures sur d'autres. Il a regretté la résurgence de l'islamophobie, notamment suite à la catastrophe du 11 septembre 2001.

M. Alobidi a fait remarquer que les peuples africains ont, tout au long de l'histoire, été les victimes du racisme, transférés à travers l'Océan atlantique dans des pays où ils ont été exploités de la façon la plus abjecte par l'Homme blanc. Il a souligné qu'il importe de présenter des excuses et d'offrir réparations pour éviter que ce fléau se répète. Il a à cet égard félicité l'Italie qui l'a fait à l'égard de son histoire de colonisation en Libye. Cet exemple devrait être suivi par tous les pays et les peuples qui ont pratiqué la colonisation, a-t-il souligné. Parmi les formes multiples de racisme, le Vice-Ministre a estimé que la plus hideuse est celle visant les peuples sous domination coloniale. Il a attiré l'attention sur le sort du peuple palestinien qui subit les «violations de l'occupant» et souhaité que soit mis fin à cet «apartheid». Ces critiques ne sont pas antisémitismes, a-t-il souligné, précisant qu'il s'agit d'une réaction face à des pratiques racistes et des violations des droits de l'homme. Il a fustigé l'insistance d'Israël à établir un État juif de pureté ethnique, assurant que son pays condamne, à l'identique, la purification ethnique à l'égard de n'importe quelle communauté. Il a souhaité que le texte final de la Conférence mentionne clairement ces faits et ces pratiques.

---